UN PETIT BOUT DE L'HISTOIRE DE FRANCE

La Fondation du Judaïsme Français, reconnue d'utilité publique, qui abrite à ce jour quelques 80 fondations œuvrant dans les domaines de la culture, de l'éducation, du social et de l'humanitaire a vocation également à mener ses propres actions. La réédition de ces textes sur l'émancipation des juifs de France (1787 – 1806), en fait partie intégrante, car la préservation du patrimoine culturel et historique juif français est au cœur de notre vocation.

Si tout le monde sait ce que fut la Révolution française, qui, mis à part quelques historiens, a lu l'ensemble des textes concernant l'émancipation des juifs ? Des hommes, au nom de la grandeur de la France, œuvrèrent pour cette émancipation ; d'autres la combattirent avec force, mais qui sait réellement ce que furent leurs discussions et leurs travaux ? Les questions qui se posèrent ? Les arguments qui furent avancés par les uns et par les autres ?

Par la connaissance et la compréhension de tous les éléments qui la composent une Histoire fait sens; constitue un ensemble solide et homogène fait de nos différences, de notre multiplicité, de nos aspirations et valeurs communes.

Racontant chacun, elle s'adresse à tous.

Ces 1726 pages représentent le chemin qui permit, en son temps, aux juifs de France, d'être des juifs français. Elles sont une part de notre mémoire. Pas une mémoire juive, non, une mémoire collective, nationale. Alors que des courants, souvent hostiles à la République, bousculent notre siècle, il me paraissait utile et important d'avoir en tête ...et en mains ces fondamentaux, qui constituent un petit bout magnifique de l'Histoire de France.

Ariel Goldmann Président de la Fondation du Judaïsme Français

PRÉFACE

Pourquoi rassembler ici le corpus des textes qui, du Concours de l'Académie Royale de Metz en 1787 aux réflexions présentées par Michel Berr en 1806, couvre l'ensemble du processus qui conduira les juifs de France à obtenir l'égalité des droits civils ? Parce qu'au-delà de l'intérêt des textes eux-mêmes comme documents sur la période révolutionnaire et les débuts de l'Empire, on découvre une multiplicité de voix qui, par-delà les déterminations confessionnelles et les appartenances politiques ou sociales, réunit des hommes et une femme autour d'une même question : celle de la présence des juifs et de la place qu'il convient de leur accorder en France mais aussi plus largement dans l'histoire de l'humanité. Du côté des partisans résolus de leur émancipation, même si leurs sentiments ne sont pas toujours dénués d'ambivalence, on trouve le grand Mirabeau, l'abbé Grégoire, le comte de Clermont-Tonnerre, le jacobin Adrien Duport, principal artisan du décret d'émancipation, le député de Lyon, Nicolas Bergasse, Jacques Godart qui s'engagea pour les Juifs de l'Est de la France ; du côté de ses adversaires, le prince de Broglie ou l'évêque de Nancy,

La Fare

En même temps, qu'elle leur confère l'égalité des droits civils, l'émancipation accordée pat la Révolution française inaugure, on le sait, une relation singulière entre les juifs et la nation française. Ceux-ci n'auront de cesse, tout au long du XIXème siècle et jusqu'à la trahison de l'Etat français en 1940, de rappeler à la face du monde la force de ce destin singulier qui fait d'eux des patriotes intransigeants et, à partir de 1870, les plus fervents soutiens de la République. Cette relation privilégiée explique que les juifs seront nombreux à choisir la France en 1870 au moment où l'Allemagne annexe l'Alsace-Lorraine. De même, leur engagement pendant la première guerre mondiale, salué par Maurice Barrès en 1917, dans Les diverses familles spirituelles de la France, en est un autre témoignage. Ce pacte scellé avec l'Etat lors de la Révolution française, cette « alliance verticale » comme la qualifie l'historien Pierre Birnbaum, explique aussi qu'en 1940 un grand nombre de juifs ne sauront pas voir le danger, ni la trahison du gouvernement de Vichy à leur égard. C'est également en souvenir de l'émancipation que les juifs français porteront au dehors des frontières l'esprit de la Révolution, à travers l'œuvre accomplie par l'Alliance israélite universelle, institution fondée à Paris en 1860 et dont la mission est de porter par le biais de l'éducation le message d'une intégration à la française à travers un réseau d'écoles établies sur l'ensemble du pourtour méditerranéen.

Au-delà de cet aspect historique, le dossier réuni ici appelle une seconde série de remarques. Alors que le décret d'émancipation est souvent considéré par les historiens comme arraché de haute lutte et en quelque sorte in extremis à une Assemblée constituante qui se sépare le lendemain, il révèle combien la reconnaissance de l'égalité des droits aux juifs de France s'inscrit en réalité dans le prolongement direct des principes édictés par la Révolution des droits de l'homme. On peut rappeler la remarque du grand historien David Feuerwerker selon lequel, depuis la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen le 26 août 1789 jusqu'au décret du 27 septembre 1791 appliquant aux juifs la Constitution du 3 septembre 1791, il y aurait un « cheminement irréversible » . Cela ne concerne pas seulement le statut des anciennes communautés, vouées, dès lors, à la disparition et remplacée par l'organisation consistoriale mise en place par l'Empire napoléonien. Au-delà des considérations juridiques, c'est le rapport de l'individu à la société et à la nation qui se trouve engagé. Au nom de quoi accorder l'égalité des droits aux juifs ? S'agissait-il de réparer les injustices commises à leur égard par des siècles de discriminations menées au nom de l'accusation de déicide ? L'égalité devrait ainsi leur permettre de se régénérer et d'atteindre le niveau de moralité nécessaire pour prendre leur place dans la communauté nationale. Tel est l'argument largement partagé par un ensemble de protagonistes comme l'indique dès 1787 la formulation de la question mise au concours de l'Académie Royale de Metz « Y a-t-il des moyens de rendre les juifs plus utiles et plus heureux en France? » C'est sous ce motif que le curé d'Emberménil, l'abbé Grégoire, s'engage en leur faveur cherchant à les écarter des métiers de la finance pour les engager dans la pratique de l'agriculture. Tel est également le sens du plaidoyer que les émissaires des différentes communautés développent devant les représentants de la nation. Mais il est un autre ordre de raisons qui fait signe vers les questions qu'affrontent aujourd'hui nos sociétés. Au nom de quoi s'engager dans la lutte contre les discriminations et les inégalités, qu'elles soient économiques, sociales ou politiques ? Quel accueil réserver aux migrants ? A quoi renvoie cette identité au nom de laquelle on nous enjoint de fermer nos frontières ? Quelle place enfin réserver à la laïcité dans nos sociétés ? C'est au nom des principes énoncés par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen que les juifs se voulurent des citoyens comme les autres. E. Levinas rappelant la parole de son père lui enjoignant de quitter le berceau familial lituanien pour s'établir en France, seul pays à s'être levé à la fin du XIXème pour défendre l'honneur d'un capitaine juif, ne disait pas autre chose. Cet ordre éthique n'a cessé en réalité de nous interpeller. Il a pour nom justice, équité et, ajouterait-on sans doute aujourd'hui, reconnaissance.

Ce que révèlent les textes assemblés ici, à travers le souffle et la force de conviction qui les traverse, c'est l'idée que les sociétés, si elles veulent perdurer, doivent se montrer accueillantes à ceux qui se reconnaissent dans les valeurs qu'elles défendent. N'y a-t-il pas ici une leçon à retenir, à savoir l'idée que l'individu ne saurait se réaliser pleinement s'il échoue à se reconnaître dans un collectif, que celui-ci s'appelle société ou nation, au sein duquel il aura à cœur de donner le meilleur de lui-même ? Telle est la conviction du judaïsme. C'est aussi sans doute celle de notre République.

Perrine Simon-Nahum
Directrice de recherches au CNRS (ENS)
Chargée de mission à la culture à la Fondation du Judaïsme français.